



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 4 février 2025

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
MERCREDI 12 FÉVRIER 2025 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Installation de deux conseillers municipaux
 2. Fixation du nombre d'adjoints et des indemnités des élus
 3. Election du 7e adjoint
 4. Modification des représentants au sein des commissions municipales « scolaire-enfance », « urbanisme-habitat », « communication », « sport-associations », « tourisme », « culture », , de la Commission communale des Impôts Directs, de la commission communale de sécurité, au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Parmain-l'Isle-Adam (SIAPIA), au syndicat TRI-OR, au Syndicat Intercommunal pour le Transport d'Élèves (SITE), au Conseil d'administration du collège, au Conseil d'administration du CCAS
 5. Rapport sur les orientations budgétaires 2025
 6. Cession du véhicule DACIA DUSTER
- Informations et questions diverses.

Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**

